

# culture & recherche

n°95

mars - avril 2003

## SOMMAIRE

**Actualité de la recherche** 2

**Dossier :**  
**L'historien, la culture et les institutions**

■ Les politiques du patrimoine : une histoire à écrire,  
*par Philippe Poirrier et Loïc Vadelorge* 4

■ Les archives orales du Comité d'histoire,  
*par Geneviève Gentil* 5

■ Le Comité d'histoire du ministère de la culture  
*par Augustin Girard* 6

■ L'histoire administrative, une discipline à part entière,  
*par Marc Olivier Baruch* 8

■ Institutionnalisation et patrimonialisation  
des « objets qui comptent », *par Dominique Poulot* 10

**Calendrier** 11

**À lire** 12



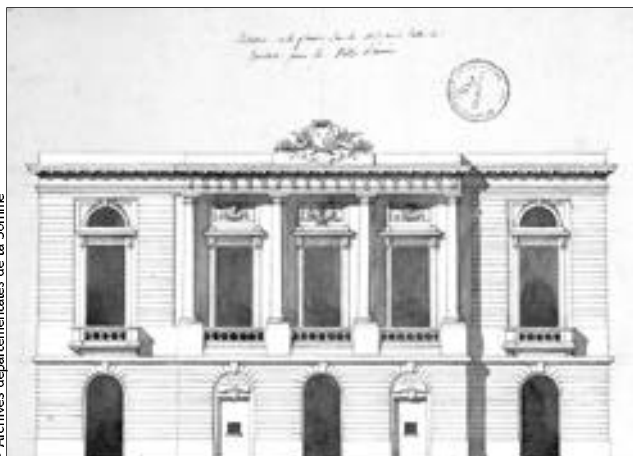
## Numérisation des documents patrimoniaux des collectivités territoriales : un exemple en Picardie

Le plan de numérisation des documents patrimoniaux de la DRAC Picardie a débuté en 1998 par le traitement de phototypes des services de l'inventaire et de l'archéologie. Depuis, plusieurs milliers de documents ont été mis en ligne sur le réseau du ministère de la culture<sup>1</sup>.

Dès l'année suivante, et dans le cadre de ce même plan national, les services patrimoniaux des collectivités territoriales – archives départementales, bibliothèques, etc. – ont pu participer aux appels à projets ; le ministère de la culture finance (par l'intermédiaire de la DRAC) l'intégralité des projets retenus concernant des fonds documentaires appartenant à l'État et, jusqu'à hauteur de 50 %, les projets pour des fonds appartenant au service territorial.

Rappelons que l'objectif du plan est de mettre des documents dont les supports de conservation sont très variés (phototypes, microformes, cartes et plans, plaques de verre, cartes postales, etc.) à la disposition du public, en réseau local dans un premier temps (bases de données du service territorial), puis par l'intermédiaire du site web de la collectivité de rattachement.

À ce jour, les archives de la Somme disposent de près de 12 000 images dont 1 200 clichés numérisés dans le cadre de ces projets, consultables sur le site du conseil général de



Plan en élévation de la façade du théâtre, Logis du Roi, Amiens (projet non réalisé). Aquarelle couleur, 1774. Fonds des plans d'intendance de Picardie.

© Archives départementales de la Somme

la Somme<sup>2</sup> et 800 clichés en instance de chargement. Le développement des modes de recherche en ligne permettant d'effectuer une recherche plus précise est à l'étude.

Parmi les fonds déjà en ligne, citons les plans d'intendance de Picardie (collection de 800 dessins d'architectes et d'échantillons textiles du XVIII<sup>e</sup> s.), le fonds des architectes Delefortrie (collection de 192 plans et dessins du XIX<sup>e</sup> s.), la collection de 600 plans d'école et de mairies du département (dessins dressés par les instituteurs en 1878).

Les financements accordés par le ministère de la culture (mission de la recherche et de

la technologie) ont également permis d'engager la numérisation des listes de recensement de population, des tables décennales et de collections de plaques de verre.

**Frédéric Nowicki**

Drac Picardie / service de l'Inventaire  
frederic.nowicki@culture.gouv.fr

**Sophie Olive**

Archives départementales de la Somme  
s.olive@cg80.fr

1. <http://www.culture.fr/documentation/memoire/pres.htm>

2. [http://www.cg80.fr/culture/archive/html/pc221\\_new.asp](http://www.cg80.fr/culture/archive/html/pc221_new.asp)

## Archives en ligne : le site du Centre historique des archives nationales

Le site web du Centre historique des archives nationales (CHAN) s'enrichit de trois nouveaux instruments de recherche. Dans la rubrique «Quoi de neuf ? » sont accessibles :

– Archives Napoléon. État sommaire (400 AP 1 à 220) : deuxième édition électronique, la première version parue en mars 2002 ayant été entièrement révisée ;

– État sommaire des fonds d'archives privées : séries 317 AP à 500 AP (première édition sous la forme électronique) ;

– Fonds de l'Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Mauthausen et de ses Kommandos (88AJ) : inventaire analytique des archives historiques et de la collection des photographies SS (première édition sous la forme électronique).



Ces trois instruments de recherche électroniques sont les premiers du CHAN issus de conversion ou de saisie directe en XML conformément à la DTDEAD (version 1.0). Il s'agit donc de prototypes. Les éditions présentées sont au format HTML produit à partir du XML par programme XSL-T. Les deux derniers instruments de recherche sont pourvus d'index.

**F. Clavaud**

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan>

### Les dossiers parus dans Culture et recherche (janvier 2000-février 2003)

- La recherche audiovisuelle, n° 76
- Culture et société de l'information, n° 77
- Les archives, n° 78
- Patrimoine culturel européen, n° 79-80
- Culture et infographie, n° 81
- Les monuments historiques, n° 82
- Internet culturel : normes et usages, n° 83
- Architecture, travail et société, n° 84
- La recherche archéologique, n° 85-86
- L'ethnologie, n° 87
- L'Europe et la société de l'information, n° 88
- La photographie, n° 89
- La danse, n° 90
- Musique et son : les enjeux de l'ère numérique, n° 91-92
- Le patrimoine numérisé scientifique et culturel européen, n° 93
- Histoire des sciences et des techniques, n° 94

Une liste des dossiers plus anciens ainsi qu'une version PDF (imprimable) des numéros parus depuis septembre 1997 sont accessibles sur le site du ministère de la culture : <http://www.culture.gouv.fr/culture/doc/index.html>

# Actualité de l'internet culturel

## Une nouvelle collection électronique : « Célébrations nationales »

Une nouvelle collection, consacrée aux commémorations retenues par le Haut Comité des célébrations nationales, a été mise en ligne sur le serveur du ministère de la Culture et de la Communication. Elle rassemble des publications originales accessibles à tous, écrites par des spécialistes, sur les personnalités dont on célèbre l'œuvre ainsi que sur des événements qui ont marqué notre histoire : le compositeur Marc-Antoine Charpentier en 2004, la vente de la Louisiane aux États-Unis en 2003, Prosper Mérimée en

2003, Victor Hugo en 2002, André Malraux en 2001, les associations en 2001, André Le Nôtre en 2000, Aristide Cavallé-Coll en 1999...

Musée imaginaire de l'histoire nationale, regard sur notre passé, célébration de la mémoire collective... ces volumes, très largement illustrés et comprenant de nombreux documents d'archives, associent plusieurs services du ministère de la Culture et de la



Communication dans le cadre d'une collection éditée par la direction de l'administration générale (mission de la recherche et de la technologie) et la direction des archives de France (délégation aux célébrations nationales).

<http://www.celebrations.culture.fr>

## Un trophée décerné au ministère de la Culture et de la Communication

En novembre dernier, lors de l'édition 2002 du festival audiovisuel international des audiovisuels de musées (F@imp/ICOM/AVICOM), le Web' Art de bronze a été décerné au site internet « De Saqqara au musée du Louvre : le mastaba d'Akhéthétep ». Ce site produit par la mission de la recherche et de la technologie sous la direction scientifique de Christiane Ziegler, responsable du département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre, est consacré à la présentation d'un tombeau égyptien (mastaba), dont la chapelle au décor sculpté, extraite de son monument d'origine en 1903, est actuellement

conservée au musée du Louvre. Près d'un siècle plus tard, les fouilles conduites par le département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre permettent de mieux connaître le monument funéraire dédié au dignitaire Akhéthétep. La visite en ligne propose des images de synthèse de l'architecture du mastaba, le panoramique de la chapelle avec son décor sculpté, une traduction interactive des hiéroglyphes, des photographies et schémas.



<http://www.saqqara.culture.gouv.fr>  
Collection « Grands sites archéologiques » :  
<http://www.culture.gouv.fr/culture/arcnat/fr/>

## Europe : 6<sup>e</sup> PCRD, les points de contact nationaux

Le ministère de la culture accompagne le travail mené dans le cadre du 6<sup>e</sup> programme cadre de recherche et développement de la Communauté européenne sur deux programmes, et participe aux groupes thématiques nationaux qui les pilotent.  
– « Intégrer et renforcer l'espace européen de la recherche », priorité thématique 7 : « Citoyens et gouvernance dans une société de la Connaissance ». Les premiers appels à propositions ont été publiés le 17 décembre 2002.  
– « Structurer l'espace européen de la recherche », programme 2.4 : « Science et société ». Ce programme comprend trois axes : une politique scientifique plus proche des citoyens ; une recherche scientifique et technologique plus

responsable ; le dialogue science-société et la participation des femmes dans la science. Une série d'appels à proposition sera lancée en 2003.

Pour ces programmes, la responsabilité du point de contact national (PCN) a été confiée conjointement au CNRS et à l'EHESS.

Les missions du point de contact sont les suivantes :  
– sensibilisation de la communauté scientifique et diffusion de l'information relative à la priorité 7 et au programme « Science et société » ;  
– conseil, orientation et appui aux montages de projets dans ce domaine ;  
– suivi de la mise en œuvre de la priorité 7 et du programme « Science et société » en

liaison avec le ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies et la Commission européenne.

Toutes les informations concernant ces programmes sont accessibles sur le site officiel des points de contact nationaux français :  
<http://eurosfaire.prd.fr>

Contact :  
Anne-Françoise Duval, Sylvie d'Archaibault,  
François Chambelin  
Point de contact national/Société de la connaissance  
CNRS/EHESS  
27, rue Paul-Bert  
94204 Ivry-sur-Seine cedex  
Tél. : +33 1 49 60 49 13  
Fax : +33 1 49 60 41 17  
Mél : [Societedelaconnaissance.pcn@dr1.cnrs.fr](mailto:Societedelaconnaissance.pcn@dr1.cnrs.fr)

Voir aussi le site de la Communauté européenne dédié à la recherche et au développement :  
<http://www.cordis.lu/fr/home.html>

# L'historien, la culture et les institutions

## Les politiques du patrimoine : une histoire à écrire

Le Comité d'histoire du ministère de la culture a mis en place, depuis l'année universitaire 1999-2000, un groupe de travail consacré à « l'histoire des politiques du patrimoine<sup>1</sup> ». Cette initiative, coordonnée par Christian Pattyn, Loïc Vadelorge, Philippe Poirrier et Augustin Girard, est soutenue par l'université de Bourgogne et l'université de Versailles-Saint-Quentin.

Pour la période récente, l'histoire des politiques publiques du patrimoine reste à écrire. Les travaux de Françoise Bercé, Dominique Poulot et Jean-Michel Leniaud sur la Révolution française et le XIX<sup>e</sup> s. ont ouvert la voie<sup>2</sup>. Lors de la première séance de travail du groupe, en janvier 2000, Pascal Ory avait souligné combien l'histoire des politiques françaises du patrimoine était le secteur le moins traité de l'historiographie des politiques culturelles.

Il n'est pas indifférent de signaler que la perspective pluridisciplinaire a été validée dès le départ pour ce projet collectif. L'ancrage institutionnel divers des intervenants – historiens, sociologues, politistes et historiens d'art – témoigne de ce souci, toujours à l'intérieur d'une perspective historique. Les réunions se déroulent à la Maison des sciences de l'Homme de Paris sous la forme de quatre journées d'études annuelles, ouvertes aux enseignants, aux chercheurs, jeunes ou confirmés, mais aussi à des professionnels du patrimoine spécialement invités. Le groupe de travail a notamment recueilli le témoignage précieux de l'ethnologue Isac Chiva, dont le rôle a été essentiel dans l'invention de la notion de « patrimoine ethnologique » et sa prise en compte par le ministère de la culture à la fin des années 70.

Les journées comportent de trois à quatre communications suivies d'un débat. Ainsi organisé, ce groupe de travail sur les politiques du patrimoine a pris la suite logique et toute naturelle d'un groupe précédent qui s'était penché pendant trois années sur l'histoire des politiques culturelles des collectivités locales<sup>3</sup>. De cette façon, le nouveau groupe qui s'attache à la question patrimoniale a conservé une attention soutenue aux relations entre les politiques initiées par l'État et celles des collectivités territoriales.

### Des Trente Glorieuses à l'émoi patrimonial

La mutation, souvent brutale, des paysages ruraux et urbains depuis la Seconde Guerre mondiale a engendré, après maintes péripéties, la redécouverte d'un patrimoine dont les limites ne cesseront de s'étendre de la fin des Trente Glorieuses jusqu'au début des années 90. Cette évolution récente, qui mobilise depuis deux décennies d'assez nombreux acteurs de la vie culturelle (scientifiques, techniques, administratifs et politiques) s'inscrit dans une histoire complexe que ce groupe de travail a l'ambition de comprendre.

• Histoire juridique de moyenne durée tout d'abord, s'étendant de la loi fondatrice de 1913 à nos jours, en passant par les lois du régime de Vichy (É. Campbell, C. Poulain, S. Corcy-Debray). Le moment Malraux a fait l'objet d'une séance spécifique consacrée à l'étude des secteurs sauvegardés en 1962 (X. Laurent), de la création de l'Inventaire en 1964 (I. Balsamo), et de la protection des édifices de Le Corbusier (G. Monnier). L'histoire des trente dernières années, animée par une meilleure institutionnalisation (politique de redistribution des crédits sous Duhamel, création de la direction du patrimoine en 1978, Année du patrimoine en 1980), retrace un élargissement progressif et très significatif de la notion



Paris, le Palais Royal : vue des arcades.

Cf. Ph. Décoraux

même de « patrimoine », abordée à travers de vives controverses (J.-Y. Andrieux, Y. Lamy et Ph. Poirrier).

• Histoire politique ensuite, qui marque le second XX<sup>e</sup> s. du double sceau de la fin du cycle des guerres et des conséquences culturelles de la décolonisation. S'effacent alors les dépenses patrimoniales liées aux dommages des deux guerres mondiales (D. Voldman, P. Pusateri et Y. Harlaut), tandis que les ethnologues et les archéologues français se redéploient avec vigueur sur le territoire métropolitain (Ph. Soulier, F. Weber, D. Fabre et M. Rautenberg).

• Histoire économique enfin, qui redessine les paysages ruraux dans une mutation extraordinaire, sous les effets de la « politique agricole commune » (PAC) et d'une nouvelle décentralisation industrielle (A. Ruget et O. Debary). L'émergence d'un véritable « émoi patrimonial », révélé en 1980, témoigne à la fois d'un craquement social et d'un désir de prise en charge de sa mémoire par la société française.

### De l'État aux collectivités territoriales

Les premiers résultats acquis par ce groupe de travail ont confirmé le rôle initiateur de l'État dans la mise en œuvre d'une politique publique du patrimoine ; mais il a rappelé des initiatives locales



souvent anciennes (L. Vadelorge, C. Giraud-Labalte et N. Mathian). La création de la notion de « patrimoine national » pendant la Révolution française, l'invention du « monument historique » sous la Monarchie de Juillet, les Lois républicaines de 1887 et surtout de 1913 confèrent au patrimoine une place centrale dans la construction de l'État-nation (A. Auduc, F. Bercé et M.-C. Genêt-Delacroix). On ne s'est pas étonné, dès lors, que les collectivités locales aient longtemps considéré que le patrimoine relevait essentiellement de la compétence de l'État central. Mais les associations locales – et parfois nationales – ont également joué un rôle important dans la sensibilisation de l'opinion publique, et comme interface avec les pouvoirs publics (H. Gléverec).

Le système centralisé et normatif, issu d'une conception unitaire du patrimoine, est remis en cause au cours des années 70. Il est contesté à l'heure de l'affirmation de « mémoires singulières » au sein d'une « société plurielle », qui témoigne à la fois de la mutation de la République vers la démocratie locale, de l'évolution des États dans la constitution de l'Union européenne et de la diversification ethnique, culturelle et sociale de la société française (J.-M. Leniaud). Cette évolution, qui marque les modalités et les critères de protection du patrimoine, est portée par de nouveaux « médiateurs », essentiellement les collectivités territoriales et les associations. Dès la fin des années 70, l'État accompagne l'élargissement du champ patrimonial, qui voit progressivement l'affirmation des lectures ethnologiques. Pourtant à l'aube du XXI<sup>e</sup> s., le patrimoine – comme l'ensemble des secteurs culturels – est encore peu touché par les lois de décentralisation des années 80.

Les collectivités locales – surtout les municipalités – mènent depuis ces années 80 de véritables politiques culturelles. Devenues les premiers financeurs des politiques publiques de la culture, elles se sont dotées de compétences reconnues, liées notamment à une professionnalisation accrue des acteurs locaux. La protection et la valorisation du patrimoine participent désormais à l'aménage-

ment du territoire et aux politiques de développement local. Cette configuration est renforcée parce qu'on passe progressivement d'un État-tutélaire, fort sélectif dans ses soutiens et garant exclusif d'une vision nationale, à un État-partenaire qui encourage et institutionnalise peu à peu les formes du partenariat.

Un ouvrage collectif, qui reprendra les interventions présentées et discutées lors des journées d'étude du groupe, sera publié courant 2003 sous le titre *Histoire des politiques du patrimoine*. Ce volume, ainsi que l'édition de la thèse de Xavier Laurent sur *La politique du patrimoine monumental d'André Malraux à Michel Guy*, témoignent de l'intérêt porté par le Comité d'histoire du ministère de la culture à la compréhension historique des politiques publiques du patrimoine.

**Philippe Poirrier**

Maître de conférences à l'Université de Bourgogne,  
membre du Comité d'histoire

**Loïc Vadelorge**

Maître de conférences au Centre d'histoire  
culturelle des sociétés contemporaines de  
l'Université de Versailles-Saint-Quentin

1. Ce groupe de travail a été mis en place grâce à la convention de valorisation de la recherche qui lie le ministère de la Culture et de la Communication (mission de la recherche et de la technologie) à la Fondation de la Maison des sciences de l'Homme.

2. Voir les premières synthèses : Françoise Bercé, *Des Monuments historiques au Patrimoine du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Paris : Flammarion, 2000; Jean-Michel Leniaud, *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*. Paris : Fayard, 2002; et Dominique Poulot, *Patrimoine et musées. L'institution de la culture*. Paris : Hachette, 2001.

3. Trois ouvrages, publiés à La Documentation française, sont issus des travaux de ce groupe de travail : Vincent Dubois (dir.), *Politiques locales et enjeux culturels (1998)*, Philippe Poirrier et Jean-Pierre Rioux (dir.), *Affaires culturelles et territoires (2000)* et Philippe Poirrier (dir.), *Les collectivités locales et la culture (2001)*.

## Les archives orales du Comité d'histoire

En un demi-siècle, l'histoire du temps présent est devenue une discipline reconnue en France. Or l'histoire du temps présent – « l'histoire immédiate », même – s'écrit alors que témoins et acteurs sont encore vivants. C'est ce qui conduit l'historien des politiques culturelles à recueillir, en complément des archives écrites, le témoignage des hommes et des femmes qui ont agi sur chacun des secteurs de la vie culturelle. Constitutifs de l'histoire du temps présent, ces témoignages sont couramment appelés « archives orales ».

L'administration française s'intéresse depuis peu, mais très vivement, à cette nouvelle méthode pour retrouver ses sources et constituer son histoire. Ainsi, des comités d'histoire se sont créés dans un certain nombre de ministères, notamment au ministère des Finances. Très rapidement, le Comité d'histoire du ministère de la culture et des institutions culturelles, créé en mars 1993, a inscrit dans ses priorités le recueil des témoignages de personnalités ayant œuvré au ministère de la culture. Il s'est inspiré de la méthode de recueil d'archives orales qui a été théorisée par Florence Descamps, normalienne agrégée, maître de conférences à l'École pratique des hautes études et ancienne secrétaire générale du Comité pour l'histoire économique et financière de la France. L'ouvrage<sup>1</sup> qu'elle a publié sur le sujet fait autorité.

Le premier chantier a concerné le rôle novateur que les anciens administrateurs de la France d'outre-mer ont joué lors de la création du ministère des Affaires culturelles : treize entretiens d'anciens de la France d'outre-mer et dix entretiens d'administrateurs ayant collaboré avec eux ont été réalisés.

Mis en mémoire sur cédérom, ils ont fait l'objet de conventions

de dépôt<sup>2</sup> et ont permis la rédaction d'un ouvrage publié à La Documentation française sous le titre *Le bonheur d'entreprendre : les administrateurs de la France d'outre-mer et la création du ministère des Affaires culturelles* par Marie-Ange Rauch. Informé de ce travail, le Centre des archives de la France d'outre-mer a souhaité réaliser une exposition qui mette en scène à la fois la partie africaine de la mission de la dernière génération des administrateurs de la FOM et leur action au ministère de la culture autour d'André Malraux : lancement des maisons de la culture, création de l'Inventaire général de la France, établissement des premières directions régionales des affaires culturelles, création d'une direction de l'administration générale et d'une inspection générale de l'administration.

Un deuxième chantier a permis de recueillir les témoignages d'une dizaine de jeunes chercheurs qui ont été les « pionniers » des commissions régionales de l'Inventaire dès 1964. L'exploitation historique de ces témoignages est en cours en vue d'une journée d'étude organisée en 2003 à la BNF sur le thème « André Malraux et l'Inventaire général de la France ». Un chartiste<sup>3</sup> et une doctore en sociologie<sup>4</sup> ont déjà nourri leur thèse de ces entretiens, la plupart des témoins ayant donné l'autorisation d'accès immédiat à ces archives orales.

L'écoute des interviews est émouvante, car on y retrouve l'esprit militant et passionné qui a animé les premiers acteurs de cette « folle aventure ». André Chastel en était l'avocat : pour lui comme pour André Malraux, l'Inventaire devait être un instrument de connaissance démocratique, à la disposition de tous, et pas seulement des chercheurs.

Isabelle Balsamo<sup>5</sup>, conservateur général du patrimoine, rappelle comment l'Inventaire incarnait pour A. Chastel une certaine idée de la nation et dans l'esprit de A. Malraux, une certaine idée de la France. Les propos des interviewés font revivre cette période.

Un troisième chantier d'archives orales, un peu différent dans sa méthode, a porté sur l'histoire de la direction de l'architecture. Il a été mené par Éric Lengereau, architecte DPLG, docteur en histoire de l'art. Il a interrogé les cinquante hauts fonctionnaires qui ont exercé les principales responsabilités dans ce domaine de 1958 à 1981. Auparavant, le doctorant avait procédé à une large consultation des archives écrites pour préparer les interviews. Le résultat est un ouvrage<sup>6</sup> qui vient de recevoir, en novembre 2002, le Prix national d'histoire de l'architecture.

Pour les années 1981-1988 – ministères Lang et Léotard –, le Comité d'histoire a recueilli le témoignage des administrateurs qui étaient en poste – aux Finances comme à la Culture – au moment où le budget du ministère de la culture a doublé (1981), fait sans précédent dans l'histoire de la politique publique de la culture et dans l'histoire administrative tout court. L'action et la politique du ministère de la culture en ont été considérablement transformées et élargies. Ces entretiens renouvellent en profondeur la vision que les universitaires ou journalistes de cette époque avaient retenue. Aussi, sans attendre les trente ans de rigueur, les ministres de l'époque ont accepté d'ouvrir dès maintenant leurs archives aux chercheurs. Le Comité s'est lancé dans une confrontation assez inhabituelle entre archives écrites et archives orales sur une période éloignée de seulement vingt ans. L'audition de témoins qui étaient fort jeunes quand ils ont pris les commandes et qui se souviennent donc encore parfaitement des enjeux, des stratégies et des difficultés de mise en œuvre, se révèle une expérience passionnante et prometteuse. Une douzaine de témoins



Visuel réalisé pour l'exposition « Malraux, l'Afrique, la culture » (déc. 1998-fév. 1999), au Centre des archives d'outre-mer (Aix-en-Provence).

Images en manuscrites, Marseille. Ph. G. Bonnet, P. Hidenary/Magnum, I. Moreatty/Magnum

ont déjà été ainsi entendus pour de longs entretiens (entre 6 heures et 12 heures). La plupart ont donné l'autorisation d'écoute immédiate, ce qui enrichit considérablement les travaux des historiens français ou étrangers sur cette période.

En 2003, une convention conclue avec l'École pratique des hautes études va permettre d'élargir à d'autres périodes le recueil d'archives orales. Il est ainsi projeté de recueillir le témoignage des ministres encore vivants, des principaux directeurs de l'administration centrale et des présidents des grands établissements publics. Au fur et à mesure que le financement sera rendu disponible, on élargira la campagne d'archives orales à des personnalités ayant exercé, à des niveaux moins élevés de l'administration, des responsabilités souvent aussi décisives.

**Geneviève Gentil**

Secrétaire générale du Comité d'histoire du ministère de la culture

1. Florence Descamps, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*. Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001. 824p.
2. À terme, ces disques seront déposés aux Archives nationales.
3. La thèse du chartiste Xavier Laurent, *La politique du patrimoine d'André Malraux à Michel Guy (1959-1974)*, sera publiée prochainement par le Comité d'histoire du ministère de la culture.
4. Alexandra Hodges, thèse en cours sous la direction de J.-L. Fabiani, *Cultures locales, patrimoine national : le savant, le politique, le citoyen et l'Inventaire général*.
5. Isabelle Balsamo, « André Chastel et l'aventure de l'Inventaire », in : André Malraux, ministre. *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux, 1959-1969*. Comité d'histoire du ministère de la culture. Paris : La Documentation française, 1996, p.95 à 105.
6. L'État et l'architecture 1958-1981, une politique publique ?, par Éric Lengereau. Comité d'histoire du ministère de la culture. Paris : Éditions Picard, 2001. 560 p.

Le Comité d'histoire du ministère de la culture et des institutions culturelles fête cette année son dixième anniversaire. Il est né de la conviction qu'une administration se doit de réfléchir sur elle-même, sur son passé, et à cette fin de s'ouvrir au monde de la recherche historique. Cette exigence implique une composition équilibrée du comité ; selon l'arrêté fondateur du 11 mars 1993, elle est tripartite : dix membres sont des fonctionnaires du ministère en exercice, dix autres membres sont d'anciens fonctionnaires du ministère, et enfin dix membres sont des historiens, chercheurs ou universitaires.

Le comité fonctionne à travers des groupes de travail où se retrouvent membres du comité, chercheurs extérieurs et témoins de tel ou tel moment de la vie du ministère. Il exerce un tutorat auprès d'étudiants, de plus en plus nombreux, qui souhaitent travailler sur l'histoire des politiques et des institutions culturelles publiques.

## Le Comité d'histoire du ministère de la culture



Il facilite l'accès des doctorants aux archives et aux fonds documentaires. Depuis sa création, il a coordonné une vingtaine de publications, désormais présentes sur le site Internet du ministère. Les travaux sont axés principalement sur l'histoire de la création du ministère puis de son évolution administrative, la naissance de politiques culturelles explicites, tant au niveau local<sup>1</sup> qu'au niveau national, l'action fondatrice des ministres André Malraux, Jacques Duhamel, Michel Guy et Jack Lang.

Le programme pour l'année 2003 s'articule autour de plusieurs projets.

- Un programme sur la spécificité des actions entreprises par le secrétaire d'État Michel Guy (1974-1976) : à partir d'archives écrites, audiovisuelles et à partir d'entretiens avec des acteurs témoins de cette période, une journée d'étude publique sera suivie d'une publication.
- Le lancement d'un projet à moyen terme sur les conclusions qui

peuvent être tirées du premier demi-siècle d'existence d'une politique publique sur la culture originale, telle qu'elle a pu être inventée puis peu à peu élargie par la V<sup>e</sup> République.

- Un programme sur les politiques culturelles en France de 1981 à 1988 : dans le cadre de ce programme, deux journées d'étude ont déjà été organisées, sur le doublement du budget du ministère de la culture en 1981 et sur l'histoire de la loi sur le prix unique du livre. D'autres sont prévues sur le lancement des grands travaux, le développement des industries culturelles, l'amorce de la décentralisation et la mise en place de la déconcentration, l'élargissement des publics, le développement des conventions interministérielles, la politique du patrimoine, etc.

- Une campagne d'archives orales : la préparation de ces entretiens requiert une plongée systématique dans les archives écrites déposées aux Archives nationales. Elle appelle de nombreuses dérogations de consultation où la collaboration entre la mission des archives du ministère, le Centre interministériel de Fontainebleau, les personnels scientifiques des Archives nationales et le Comité d'histoire est d'une rare productivité. Plus de cinquante dérogations ont été accordées.

- Une collaboration aux activités de recherche des directions du ministère, comme l'organisation d'une journée d'étude sur « André Malraux et la création de l'inventaire général » avec la direction de l'architecture et du patrimoine (sous-direction de l'inventaire).

- Un contact permanent est recherché avec les autres comités d'histoire, en particulier le comité d'histoire des villes nouvelles, celui des ministères chargés de la jeunesse et des sports, et celui du ministère chargé de l'équipement.

- Deux nouvelles publications sont en cours d'élaboration : la thèse de Pascale Goestschel sur *La décentralisation théâtrale en France de la libération à la fin des années 1970*, avec les Presses

universitaires de France, et celle de Xavier Laurent sur *La politique du patrimoine monumental d'André Malraux à Michel Guy*, en coédition avec l'École des Chartes.

**Augustin Girard**

Président du Comité d'histoire du ministère de la culture

Comité d'histoire du ministère de la culture

2, rue Jean-Lantier

75001 Paris

Tél. : 01 40 15 79 16

Mél: comitehistoire@culture.gouv.fr

<http://www.culture.fr/culture/comite-histoire.htm>

*1. Voir notamment: Ph. Poirrier et J.-P. Rioux dir., Affaires culturelles et territoires. Paris: La Documentation française, 2001; et aussi :*

*J.-L. Bodiguel, L'implantation du ministère de la culture en région. Paris : La Documentation française, 2001.*

Fixées par l'arrêté du 11 mars 1993, les missions du Comité d'histoire sont les suivantes :

- rassembler et faire connaître les travaux sur l'histoire du ministère chargé des affaires culturelles et des institutions qui sont placées sous sa tutelle ;
- susciter des recherches, des études, des travaux bibliographiques et des guides de sources, les publier et assurer leur promotion auprès du public ;
- organiser des séminaires, des colloques et toutes autres manifestations dans ce domaine ;
- promouvoir la coordination des efforts des institutions et personnes qui effectuent des études et des recherches dans ce domaine ;
- favoriser le rassemblement et la conservation des documents et des matériaux utiles à cette histoire ;
- conseiller le ministre et les directeurs sur toute question ressortissant à l'histoire du ministère.

## Les politiques culturelles en France

*Par Philippe Poirrier, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Bourgogne.*

*Préface de Jacques Rigaud, conseiller d'État honoraire, membre du Comité d'histoire du ministère de la culture.*

Cet ouvrage présente les textes fondamentaux de la politique culturelle française : textes législatifs et réglementaires, discours officiels, écrits de responsables de l'action publique, extraits des principaux rapports ayant valeur stratégique.

Une cinquantaine de textes concerne la période 1789-1958 : rapport et décret de Gambetta créant un ministère des Arts (1881) ; rapport de 1936 de Joanny Berlioz devant la chambre des députés afin de « populariser la culture » ; article de Georges Huisman, directeur des Beaux-Arts en 1937, sur les nouveaux rapports entre l'art et l'État, etc. L'auteur s'attache ensuite aux textes fondateurs de la période ouverte en 1959 par la création d'un ministère des Affaires culturelles : extraits du IV<sup>e</sup>, du V<sup>e</sup> et du VI<sup>e</sup> Plan ; discours d'André Malraux, Gaëtan Picon, Pierre Moinot ;



texte de loi relatif à l'affiliation des artistes du spectacle à la Sécurité sociale (1961)...

La période 1969-1981 (« Le développement culturel ») comporte notamment un article de Jacques Chaban-Delmas sur la place centrale de la culture dans la « nouvelle société » ; une lettre de Georges Pompidou à Michelet sur le projet Beaubourg ; les discours stratégiques des ministres

Jacques Duhamel, Michel Guy et Jean-Philippe Lecat.

En 1981, « l'impératif culturel » est illustré par des discours de François Mitterrand, Jack Lang, François Léotard ou Philippe de Villiers. La citation d'une dizaine de lois (prix du livre, droits voisins, patrimoine monumental...) témoigne de l'activité législative intense de la période.

Enfin, l'actualité est placée « sous le signe de la "refondation"<sup>1</sup> 1993-2002 »,

avec notamment le décret de création de la direction de l'architecture et du patrimoine (1998), des extraits du discours de Jacques Chirac sur les enseignements artistiques comme enjeu de démocratie, celui de Lionel Jospin sur les archives.

Cet ouvrage, apparemment documentaire, ne permet pas seulement des plongées rétrospectives toujours utiles, mais offre surtout un vivier de réflexions capables d'éclairer les enjeux qui s'imposent aujourd'hui à quiconque veut appréhender le modèle français de politique culturelle.

**G. Gentil**

*Ouvrage publié avec la collaboration du Comité d'histoire du ministère de la culture Paris : La Documentation française, 2002. Collection « Retour aux textes ». 637 p., 50 €.*

*1. Vocabulaire employé par J. Rigaud dans un rapport commandé par le ministre Ph. Douste-Blazy.*



# L'histoire administrative, une discipline à part entière

**A** côté de ses implications, nombreuses et bien connues, en matière de conservation et de restauration du patrimoine, la politique de recherche menée par le ministère de la Culture et de la Communication en liaison avec le CNRS comporte un tout autre axe, susceptible d'intéresser le ministère moins par le domaine propre de son action que par sa structure même.

Au sein de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP ; voir encadré), ont été entreprises depuis six ans des recherches en matière d'histoire de l'État, relatives à l'administration entre 1940 et 1944. Non encore explorée à l'époque, ou seulement à partir des souvenirs de quelques témoins, la question se posait en effet d'examiner la manière dont les élites administratives formées par la République firent face à la double exceptionnalité de la période : d'une part celle liée à l'occupation par son vainqueur de la plus grande part d'un pays vaincu, et d'autre part celle du brutal changement de régime que réalisa l'État français, dirigé par le maréchal Pétain. Il s'agissait moins d'adopter une posture morale de condamnation que de tenter de comprendre pourquoi et comment la fonction publique servit un régime dont la politique pourrait être, très brièvement, schématisée par la collaboration d'un côté, la disparition des valeurs républicaines de l'autre. Cette étude, centrée autour de services administratifs aussi influents dans l'État que le ministère de l'Intérieur, le secrétariat général du gouvernement ou la direction du budget, fut poursuivie par l'analyse d'une institution emblématique du rôle nouveau dévolu aux élites techniques auxquelles l'État français entendait donner toute leur place, l'École polytechnique.

Mais, clairement, pour comprendre une période aussi exceptionnelle, l'étude de l'ordinaire administratif s'imposait. Ce fut l'objet d'un long travail de recherche, qui prit la forme d'un séminaire organisé à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) conduit par Vincent Duclert, professeur agrégé, et l'auteur de cet article. Sous le titre générique « Servir l'État » ce travail, entamé à la mi-1998 et qui s'achève en ces premiers mois de 2003, fut marqué par la publication de deux ouvrages collectifs, l'un consacré à l'histoire de l'administration sous la Troisième République<sup>1</sup>, l'autre au cas particulier des rapports entre justice et politique en moyenne durée<sup>2</sup>. Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agissait d'examiner le comportement d'un certain nombre de corps de fonctionnaires – parmi lesquels on citera, pêle-mêle, préfets, policiers et officiers, mais aussi instituteurs et archivistes, et bien sûr les magistrats – pour, là encore, comprendre les modalités de leur inscription dans l'État républicain. L'interrogation que nous nous posons – qu'on pourrait résumer ainsi : pourquoi, et dans quelle mesure, un fonctionnaire obéit-il aux injonctions du pouvoir politique? – conduisait à approcher l'histoire de l'administration par une réflexion sur la légitimité.

Il convient, pour apporter des éléments de réponse à une telle question, dont on conçoit ce qu'elle a de fondamental pour le bon fonctionnement du service de l'État, de se déprendre de deux conceptions opposées, mais qui aboutissent l'une et l'autre à nier dans les faits la part proprement politique de l'action administrative. La première, qui fut longtemps dominante dans les études menées par les institutions d'État sur leur propre histoire, consiste à prendre au pied de la lettre le discours sur l'intérêt général porté par l'administration, et à ne voir en celle-ci qu'un relais, quasi transparent, entre les gouvernants, qui font la loi, et les gouvernés, auxquels elle s'applique. La seconde, en revanche, pose que l'appareil d'État est oppresseur par essence, de sorte que l'administration, qui en est le bras armé, participe de cette oppression. Entre cette légende dorée et cette légende noire, il nous est apparu qu'il existait un espace, étrangement laissé en friche par l'histoire contemporaine (à l'opposé de l'histoire moderne ou de l'histoire médiévale) : celui d'une histoire politique de l'administration, qui s'intéresserait à la machinerie de l'État plus qu'à son poste de

commandement, tout en prenant soin – c'est d'histoire qu'il s'agit – de bien distinguer ce que chaque période apporte en termes de contexte. Prenons l'exemple d'une histoire du ministère de l'Intérieur et des préfets, qui reste à écrire. Il est clair qu'on ne pourrait le faire qu'en distinguant des moments tels que l'affaire Dreyfus, la Première Guerre mondiale, l'entre-deux-guerres, Vichy, la Quatrième et la Cinquième République enfin.

Pour autant, ces césures de l'histoire politique n'impriment pas nécessairement leur marque au niveau des pratiques administratives, qu'il est indispensable de prendre en compte pour comprendre le fonctionnement de la machine étatique, et notamment son autonomie par rapport au politique. Leur analyse, en moyenne durée, met en évidence la richesse de la boîte à outils dont dispose le fonctionnaire dans le cadre de son activité professionnelle. L'étude de Vichy, comme celle de l'épuration (qui a fait l'objet d'un travail collectif que nous venons de diriger), confirment ainsi, par exemple, les marges de manœuvre dont disposent les directions gestionnaires de personnel pour faciliter, ou au contraire freiner, la mise en œuvre de textes ou de décisions individuelles visant à exclure de la fonction publique tel ou tel fonctionnaire ou groupe de fonctionnaires. Cette histoire politique de l'administration se donne pour ambition de rendre à l'action administrative toute son épaisseur. Elle est en cela utile à l'État lui-même, qui a tout à gagner à prendre en compte les acquis de sa propre expérience, comme suffirait à le montrer l'exemple de l'histoire, chaotique, de la réforme de l'État tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Mais elle est aussi indispensable pour sortir l'État de l'ombre, et des fantômes que celle-ci génère. Poser que l'histoire de l'administration est par nature de l'ordre du politique, c'est certes rappeler le rôle de la volonté en politique, mais c'est aussi s'attacher à mieux comprendre les rapports de la fonction publique avec la société. C'est enfin s'interroger sur la question des valeurs : face à un conflit entre légitimités concurrentes, de quels outils dispose le fonctionnaire pour guider son action? La réflexion doit alors porter non seulement sur le cadre juridique de l'action administrative, c'est-à-dire sur le rapport du fonctionnaire au droit et à la loi, mais aussi aborder la question du droit naturel. Dans des contextes certes exceptionnels, le directeur chargé de mettre en œuvre, sous Vichy, le statut des juifs ou le lieutenant-colonel placé, pendant la guerre d'Algérie, face à la question de la torture devaient mobiliser les ressources de leur conscience personnelle et professionnelle pour décider de l'attitude à adopter.

On le voit, l'histoire de l'État apparaît comme une discipline charnière, susceptible de faire appel aux acquis de nombreuses autres sciences sociales, à commencer par la science politique, la sociologie et le droit. Elle incite également à multiplier les approches, non seulement par des monographies sur des institutions encore très peu étudiées, mais aussi dans une optique comparatiste, qui s'attacherait à mettre en perspective les réponses apportées, dans différents pays, à des questions similaires. C'est ainsi par exemple que, prenant la suite du séminaire « Servir l'État » évoqué plus haut, un nouveau travail de réflexion collective va se mettre en place autour de la question des administrations en régime non pluraliste, à partir notamment des cas du fascisme, de Vichy, du nazisme et du stalinisme. Il s'agit là encore de participer au développement d'une histoire politique de l'État et de ses administrations, domaine auquel le ministère de la Culture et de la Communication, chargé de la conduite de la politique archivistique nationale, ne peut rester étranger.

**Marc Olivier Baruch**

Administrateur civil

Institut d'histoire du temps présent/CNRS

baruch@ihtp.cnrs.fr

1. Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*. Paris : La Découverte, 2000.

2. Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir.), *Justice, politique et République, de l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*. Bruxelles : Complexe, 2002.



## L'Institut d'histoire du temps présent (IHTP)

L'Institut d'histoire du temps présent (CNRS/UPR 301), a été fondé en 1978 et inauguré en 1980. Héritier d'une histoire qui remonte aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, il s'inscrit surtout dans le renouveau, depuis une vingtaine d'années, de l'histoire contemporaine.

L'histoire de la France et de l'Europe au <sup>xx</sup>e s. constitue le cadre général de ses travaux, dans une perspective à la fois comparatiste et internationale. Il a par ailleurs une ambition plus large qui est d'approfondir la réflexion sur l'historiographie du passé proche. Les recherches collectives ou individuelles s'organisent autour de deux grands axes thématiques et d'un axe épistémologique.

- *L'événement dans le siècle*. Ce premier axe regroupe des travaux sur des phénomènes et des événements remarquables du siècle écoulé : le nazisme et la Seconde Guerre mondiale, le système soviétique, les conflits coloniaux et post-coloniaux, les mutations

culturelles des années 1960-70.

- *Les transformations de la France et des sociétés européennes*. Ce deuxième axe regroupe des recherches sur l'histoire de l'État et des administrations, l'histoire et la sociologie du droit et de la justice, l'histoire des intellectuels, l'étude des entreprises publiques et privées, ou encore l'histoire des médias (cinéma, télévision).

- *Épistémologie de l'histoire du temps présent*. Cette réflexion transversale porte sur l'historiographie contemporaine et l'épistémologie de l'histoire du temps présent, ses sources et ses méthodes (le témoignage oral, la « mémoire collective », l'image comme écriture de l'histoire, la demande sociale et l'expertise).

L'IHTP possède une bibliothèque ouverte au public, spécialisée principalement sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et sur la période postérieure à 1945. Elle comprend environ 25000 ouvrages ;

un millier de périodiques morts (datant des années 30 et 40) et vivants (revues françaises et étrangères d'histoire, de sociologie, de science politique, d'anthropologie...) et de nombreux petits fonds d'archives privées sur la Seconde Guerre mondiale, la guerre d'Algérie, les années 60.

L'ambition de l'IHTP est d'être un lieu d'innovation historiographique et d'échanges, où se rencontrent universitaires, chercheurs et étudiants de tous pays et de toutes disciplines, mais aussi un public plus large de témoins et d'acteurs de ce siècle.

*Institut d'histoire du temps présent  
ENS de Cachan  
61, avenue du Président-Wilson  
94235 Cachan cedex*

<http://www.ihtp.cnrs.fr>

## Le Centre des archives contemporaines

Le Centre des archives contemporaines (CAC) a été mis en place par les Archives nationales pour permettre l'amélioration de la collecte des archives ministérielles et dégager une solution appropriée face à la surproduction croissante des papiers administratifs. Ouvert en 1969 dans les anciens bâtiments de l'état-major de l'Otan à Fontainebleau, il a bénéficié, en 1978, d'un bâtiment neuf d'une capacité de 80 kilomètres linéaires auquel a été ajoutée, en 1984, une deuxième unité identique encore mieux adaptée à la conservation des nouveaux supports de l'information.

Le CAC accueille les archives d'intérêt permanent des administrations centrales de l'État. Il s'appuie sur un réseau de représentants des Archives nationales installés auprès des principaux départements ministériels. Ces antennes permanentes, baptisées missions des Archives nationales, ont pour rôle d'entretenir les relations avec les services producteurs d'archives publiques, de les aider à organiser le cycle de vie des dossiers qu'ils produisent, de viser leurs éliminations, de sélectionner et de traiter des documents d'intérêt permanent avant leur transfert à Fontainebleau. Le CAC réceptionne les versements préparés, en assure la conservation matérielle et les éventuels retraitements, gère leur communication conformément aux règles de communicabilité définies par la loi sur les documents administratifs et celle sur

les archives. Ayant rassemblé en 30 ans près de 200 kilomètres linéaires de documents, il s'efforce depuis quelques années d'en accentuer la mise à disposition du public.

Les fonds d'archives conservés proviennent des organes centraux de l'État sauf ceux dépendant de la Défense, des Affaires étrangères et des Finances. Très variés dans leur contenu, ils illustrent tous les aspects de l'intervention de l'État dans la seconde partie du <sup>xx</sup>e s. sur le plan politique, économique, social, culturel et technique. Aux dossiers papier s'ajoutent des documents graphiques (affiches, plans), des collections photographiques et, de plus en plus, des enregistrements sonores, des documents audiovisuels ou des archives électroniques. Tous ces documents prennent, pour la période postérieure à 1958, la suite des séries disponibles au Centre historique des Archives nationales. Cette coupure chronologique est cependant largement théorique, les opérations de collecte ayant fait parvenir à Fontainebleau de très nombreux éléments antérieurs à cette date.

Le ministère de la culture est doté depuis 1986 d'une mission des Archives nationales. Son fonds, actuellement 10 kilomètres linéaires, est composé de dossiers émanant de ses services centraux (cabinet, inspection générale de l'administration, directions et

départements), d'établissements publics (Opéra national de Paris, Conservatoire national supérieur de musique, Centre national de la cinématographie, musée d'Orsay, École nationale supérieure des arts décoratifs, École nationale supérieure des beaux-arts, Conseil national supérieur d'arts dramatiques, Réunion des musées nationaux...) et même d'associations exerçant une mission de service public.

Chacun des versements est décrit dans un répertoire consultable dans la salle de lecture du centre mais aussi au CARAN (centre d'accueil et de recherche des Archives nationales). L'ensemble est synthétisé dans un état des versements présentant, par service d'origine, la totalité des documents disponibles. Une base de données documentaires (Priam 3) permet un accès multicritères à la globalité des fonds conservés. Cet instrument de recherche sera très prochainement disponible sur le site du ministère de la culture et sur celui du centre.

**Christine Pétillet**  
Conservateur général chargée du CAC

*CAC  
2, rue des Archives  
77300 Fontainebleau  
Mél : [cac.fontainebleau@culture.gouv.fr](mailto:cac.fontainebleau@culture.gouv.fr)*

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/cac/fr/>

# Institutionnalisation et patrimonialisation des « objets qui comptent »

Il peut paraître singulier de plaider aujourd'hui pour une histoire de l'institution de la culture quand le constat général est celui d'un affaiblissement du « programme institutionnel » de démocratisation et d'intégration<sup>1</sup>, ainsi que le récent colloque « Le(s) public(s) » du département des études et de la prospective du ministère de la culture l'a encore montré. En réalité, c'est au moment où l'on sort de l'artificialisme social que l'histoire de l'institutionnalisation acquiert un intérêt central. Tel est particulièrement le cas des processus de patrimonialisation, qui jouent un grand rôle dans la construction de la légitimité au moment où une large disponibilité culturelle semble caractériser les sociétés contemporaines<sup>2</sup>. Le Lahic a choisi de s'inscrire dans ce champ de recherches par le biais d'une histoire des « amis » de ces « objets qui comptent », spécifiquement dans le domaine archéologique.

## Une histoire des objets qui comptent

Un tel projet n'a pour ambition ni de sonder l'opacité des objets, dans une démarche herméneutique, ni d'établir, de manière positive, leur intérêt artistique, documentaire, illustratif ou savant. L'étude des pièces doit répondre aux trois principes de perceptibilité, de spécificité et de singularité propres à la sociologie de la réception telle que Jean-Claude Passeron l'a explicitée<sup>3</sup>. Chacun des « objets qui comptent » est donc identifié à travers guides, récits de voyage, correspondances, journaux, catalogues, en fonction des reproductions qui circulent, de l'importance des évocations ou des citations dont il est le prétexte ou le principe. Ensuite il faut rapporter les inventions de patrimoines à des milieux et à des gisements, selon différentes échelles<sup>4</sup>, pour éclairer les relations entre socialisation des objets, position dans le champ érudit et artistique, présentation de soi et apostolat patrimonial. En effet, des morales individuelles et des éthiques collectives s'élaborent ou se reconfigurent à l'endroit de legs plus ou moins revendiqués et de « trouvailles » plus ou moins imaginaires.

Dans les termes de A. Appadurai, on assiste à des « tournois de valeurs » qui mettent en jeu des processus complexes d'assignation et d'appropriation<sup>5</sup>. Ainsi l'émulation savante et la rivalité pour la jouissance des choses s'exacerbent l'une l'autre. L'assimilation de l'« ami » de tels ou tels objets à leur porte-parole



Groupe scolaire en visite au musée de Bibracte.

ou à leur avocat, au profit de l'identité d'un peuple ou d'une cité, en constitue l'une des figures privilégiées<sup>6</sup>. Les détails à saisir, ou au contraire les parties à négliger, répondent à divers genres d'inscription du notoire, de l'utile, du pertinent ou de l'insignifiant. Tel est le cas du travail de recenser et de mettre à jour des corpus, exemple de stratégie d'accumulation d'objets et d'images qui nourrit interrogations sur les stades de l'histoire et spéculations sur leurs répertoires, mais aussi affirmations moralisatrices et déclinaisons de hiérarchies. Partout, ces entreprises d'écriture des choses confèrent à leurs scribes un statut privilégié, dans la perspective d'un « art de faire », entre expérience et interprétation.

## Politique des patrimoines

Quelques-unes des figures de la patrimonialisation sont passées à l'état de stéréotypes – comme l'antiquaire et sa ruine, le conservateur et son musée, le folkloriste et son terrain – pour avoir incarné de manière privilégiée des résonances particulières entre esthétique et politique. Les histoires de vies ou les romans familiaux offrent alors la possibilité d'articuler la singularité d'engagements particuliers et le partage de valeurs collectives. Car l'archéologie est une pratique culturelle large qui touche non seulement les amateurs mais tous les consommateurs de l'imaginaire qui lui est

## Le Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (Lahic)

Le programme de recherche du Lahic (UMR 2558 CNRS/ministère de la culture) porte sur la manière dont les sociétés mettent à part des œuvres, objets, lieux, institutions, pratiques, pour les instituer comme étant « la culture », un domaine particulier dont il faut ensuite organiser le partage et la gestion. Cette réflexion vise ainsi à théoriser, et donc à mieux comprendre, les questionnements qui émergent des pratiques quotidiennes du ministère de la culture. Qu'en est-il aujourd'hui de la monumentalité? du désir

d'archive? de la politique publique de l'archéologie et des passions suscitées par cette discipline? de la promotion culturelle des langues et des littératures minoritaires? de la figure publique de l'écrivain? de la reconnaissance d'arts sans artistes?... Les domaines particuliers de l'art, de l'architecture, de la littérature peuvent être considérés comme les secteurs où le mouvement européen d'institution de la culture s'est manifesté le plus tôt; d'où l'alliance des disciplines effectuée au sein du Lahic qui associe des historiens à des

anthropologues, sociologues, et spécialistes de la langue et de la littérature.

Voir l'article de Daniel Fabre, directeur du Lahic, dans *Culture et recherche* n° 87.  
Voir aussi la présentation des programmes, rencontres, séminaires sur le site du laboratoire : <http://www.culture.gouv.fr/mpe> (rubrique Lahic)

Lahic  
65, rue de Richelieu  
75002 Paris  
Tél. : 01 40 15 82 67  
Mél : [lahic.fabre@culture.gouv.fr](mailto:lahic.fabre@culture.gouv.fr)

lié. Elle entretient des liens complexes avec le commerce d'objets bon marché, de plus ou moins « bon goût », aux franges du populaire et du pittoresque<sup>7</sup>.

Enfin, faire le tour du propriétaire est devenu au cours du siècle dernier un acte politique et cataloguer les objets nationaux une affirmation de civisme. Aux yeux des *communautés imaginées* (Benedict Anderson), la plupart des objets « qui comptent » sont partie prenante de « l'esprit », des « fondements », de « l'histoire » d'une collectivité particulière. Par là même ces objets ne peuvent plus être la propriété de personnes isolées : comme disait Victor Hugo, leur beauté est à tout le monde. Une certaine dévaluation des capacités et des dispositions individuelles à l'expérience historique accompagne-t-elle l'élaboration d'un mouvement collectif dédié au « patrimoine » et à l'histoire nationale? Ce pourrait être le prix à payer pour voir recomposer *privacy* et espace public quand l'ancien régime des objets de mémoire et de leurs civilités s'efface au profit de l'administration des nouvelles icônes collectives. Pour autant, l'institution progressive d'un académisme de la conservation-restauration est-elle exclusive de reconfigurations des intimités sociales avec tels ou tels objets de culture? Les débats

actuels sur la figure polémique de l'amateur ou sur les manières d'habiter le patrimoine s'inscrivent dans de telles interrogations<sup>8</sup>.

**Dominique Poulot**

Université Paris 1 et Lahic  
(membre du Comité d'histoire)

1. F. Dubet, *Le déclin de l'institution*. Paris : *Le Seuil*, 2002.
2. *Je me permets de renvoyer à un premier essai* : Patrimoine et musées : l'institution de la culture. Paris : *Hachette*, 2002.
3. *Notamment dans les chapitres IX et XII du Raisonement sociologique*. Paris : *Nathan*, 1992.
4. Cf. J. Revel *Ressources narratives et connaissance historique*, Enquête, 1, 1995, p.43-70.
5. A. Appadurai ed., *The social life of things, Commodities in cultural perspective*. Cambridge : *Cambridge University Press*, 1986.
6. M. Tamen, *Friends of interpretable objects*. Cambridge : *Harvard University Press*, 2001.
7. R. Hill, *Cockney connoisseurship: Keats and the Grecian Urn*. *Things*, 6, 1997.
8. Cf. *le colloque Vivere nel tempo, à l'initiative de D. Fabre, à l'université de Rome I*, 2001.

## CALENDRIER

**Les grottes ornées en France :**  
un patrimoine à gérer

Journées d'étude, 7 et 8 mars 2003,  
Toulouse et Tarascon-sur-Ariège  
Journées organisées par la MSHS et  
l'université de Toulouse, le CNRS,  
la DRAC Midi-Pyrénées

**Renseignements :**  
Tél. : 05 34 40 00 43

**La peinture murale au début du xx<sup>e</sup> s.**  
en France : 1920-1940

XI<sup>e</sup> séminaire international d'art mural  
19-21 mars 2003,  
Saint-Savin-sur-Gartempe (Vienne)

**Renseignements :**  
Centre international d'art mural  
Abbaye de Saint-Savin  
86310 Saint-Savin  
Tél. : 05 49 48 66 22  
Fax : 05 49 48 89 03  
Mél : info.ciam@artmural.org  
Sur la Toile : <http://www.artmural.org>

**Monuments, accueil et projet**  
de développement : les nouveaux enjeux  
20 et 21 mars 2003

Château de Kerjean  
29440 Saint-Vougeay  
**Renseignements :**  
Tél. : 02 98 69 93 69  
Fax : 02 98 29 50 17  
Mél : [chateau.de.kerjean@wanadoo.fr](mailto:chateau.de.kerjean@wanadoo.fr)

**Museum and the Web**

19-22 mars 2003  
Charlotte, Caroline du Nord, USA

**Renseignement :**  
Adam's Mark Charlotte  
555, South McDowell Street  
Charlotte, North Carolina  
28204 USA  
Tél. : +1 704 372 41 00  
Fax : +1 704 348 46 46  
Sur la Toile : <http://www.archimuse.com>

**Du folklore à l'ethnologie :** institutions,  
musées, idées en France et en Europe  
de 1936 à 1945

19-21 mars 2003, Paris  
**Renseignements :**  
MNATP/Centre d'ethnologie française,  
6, av. du Mahatma-Gandhi  
75116 Paris  
Christelle Brillault  
Tél. : 01 44 17 60 68

**Gestion, traitement et recherche de l'image**  
par le contenu

31 mars 2003, Paris  
**Renseignements :**  
CID - 36bis, rue Ballu  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 85 04 75  
Mél : [informations@le-cid.org](mailto:informations@le-cid.org)  
Sur la Toile : <http://www.le-cid.org>

**Archéométrie 2003**

16-19 avril, Bordeaux  
**Renseignements :**  
Centre de recherche  
en physique appliquée à l'archéologie  
Maison de l'Archéologie  
Esplanade des Antilles  
33607 Pessac Cedex  
Fax : 05 57 12 45 50  
Mél : [gmpca2003@montaigne.u-bordeaux.fr](mailto:gmpca2003@montaigne.u-bordeaux.fr)  
Sur la Toile : <http://www.gmpca2003.montaigne.u-bordeaux.fr/index.html>

**Musées et métissage**

19-23 mai 2003  
Fort-de-France (Martinique)  
**Renseignements :** Lyne-Rose Beuze  
Conseil régional de la Martinique,  
Service des Musées  
Congrès ICMAH  
10 boulevard du Général-de-Gaulle  
97200 Fort-de-France, Martinique, Antilles  
Tél. : +33 5 96 63 85 55

Fax : +33 5 96 63 74 11

Mél : [cr.972.musees@wanadoo.fr](mailto:cr.972.musees@wanadoo.fr)  
Sur la Toile : <http://www.icmah.com>

**Illegal Archaeology**

Colloque international sur le trafic illicite  
des antiquités  
23-25 mai 2003, Berlin  
ICOM Europe et Staatliche Museen zu  
Berlin

**Renseignements :**  
Mél : [ant@smb.spk-berlin.de](mailto:ant@smb.spk-berlin.de)  
ou [Icom-deutschland@t-online.de](mailto:Icom-deutschland@t-online.de)

**L'archéologie dans les villes :**  
histoire et réalités urbaines de  
la Haute-Normandie et du Québec

3-6 juin 2003, Rouen  
Colloque franco-québécois

**Renseignements :**  
DRAC Haute-Normandie  
Service régional de l'archéologie  
12, rue Ursin-Scheid  
76140 Petit-Quevilly  
Laurence Ciezar-Epailly  
Tél. : +33 (0)2 32 81 99 00  
Fax : +33 (0)2 32 81 99 06

**Le musée de sciences :**  
dialogues franco-allemands

I<sup>res</sup> rencontres de professionnels  
de musées de sciences  
27-28 juin 2003  
Munich, Deutsches Museum  
À l'initiative du Haut Conseil culturel  
franco-allemand et du ministère délégué à  
la recherche et aux nouvelles technologies

**Renseignements :**  
OCIM  
36, rue Chabot-Charny  
21000 Dijon  
Tél. : +33 (0)3 80 58 98 50  
Fax : +33 (0)3 80 58 98 58  
Mél : [simone.jander@u-bourgogne.fr](mailto:simone.jander@u-bourgogne.fr)  
Sur la Toile : <http://www.ocim.fr>



## Archéologie

Campements mésolithiques en Bresse jurassienne.

Choisey et Ruffey-sur-Seille

Frédéric Séara, Sylvain Rotillon,  
Christophe Cupillard dir.

Documents d'archéologie française n° 92  
Paris : MSH, 2002.  
344 p. 42 €

Productions agricoles, stockage et finage en Montagne Noire médiévale.

Le grenier castral de Durfort (Tarn)

Marie-Pierre Ruas

Documents d'archéologie française n° 93  
Paris : MSH, 2002.  
231 p. 39 €

Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes

Jean-François Raynaud dir.

Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne n° 23

Lyon : ALPARA, 2002.

208 p. 30 €

**Diffusion :**

ALPARA

25, rue Roger-Radisson

69005 Lyon

## Architecture

Architecture, construction, urbanisme.

600 ouvrages de référence

Agnès Rosolen, Juliette Jestaz et al.

Coll. Sources et répertoires

Paris : Monum, Éditions du patrimoine, 2002

159 p. 17 €

## Art

Revue *Pratiques*, réflexions sur l'art n° 13, automne 2002. 14 €

La revue *Pratiques*, propose un recueil de documents destinés à mettre en évidence les enjeux des pratiques artistiques contemporaines, que ces enjeux relèvent plus particulièrement du domaine du concept, de la forme plastique ou de la monstration.

**Diffusion :**

École des beaux-arts de Rennes

34, rue Hoche

35000 Rennes

Tél. : 02 99 28 55 78

Fax : 02 99 28 58 24

Mél : [ecole.arts.rennes@wanadoo.fr](mailto:ecole.arts.rennes@wanadoo.fr)

Sur la Toile : <http://www.erba-rennes.fr>



© Centre historique minier, Lewarde.

Lampiste, années 1930. In : *La conservation du patrimoine technique et industriel*

## Bibliothèque

Bibliographie de la presse française politique et d'information générale des origines à 1944. 64 – Pyrénées-Atlantiques  
Patrice Caillot

Paris : Bibliothèque nationale de France, 2002.

152 p. 25 €

## Conservation - restauration

La conservation du patrimoine technique et industriel

Actes du colloque national organisé par le Centre historique minier de Lewarde les 6, 7 et 8 mars 2002

Lewarde : éd. du Centre historique minier, 2002. 159 p. 21,80 €

**Diffusion :**

Centre historique minier

Fosse Delloye – BP 39

59287 Lewarde

Tél. : 03 27 95 82 82

Site sur la Toile :

<http://www.chm-lewarde.com/>

## Économie de la culture

Les tarifs de la culture

Sous la direction de François Rouet

Coll. Questions de culture

Paris : La Documentation française,

ministère de la Culture et de la

Communication, 2002.

383 p. 20 €

## Musées

Musée du Louvre, département des peintures, catalogue.

Écoles espagnole et portugaise

Véronique Gerard Powell,

Claudie Ressor et al.

Paris : RMN, 2002.

443 p. 75 €

## Musique

Regards sur l'opéra-comique.

Trois siècles de vie théâtrale

Raphaëlle Legrand, Nicole Wild

Coll. Sciences de la musique

Paris : CNRS éditions, 2002.

290 p. 25 €

Récit et représentation musicale

Textes réunis et présentés par

Danielle Cohen-Lévinas

Paris : L'Harmattan, 2002.

455 p. 36,60 €

Le compositeur trouvé.

Écrits et entretiens (1982-2002)

Michaël Lévinas

Paris : L'Harmattan, 2002.

428 p. 34 €

## Patrimoine

Quimperlé et son canton. Bretagne

Christel Douard et al.

Coll. Image du patrimoine

Rennes : Inventaire général, éditions

Apogée, 2002. 88 p. 18 €



### Sur Internet

- la mission de la recherche et de la technologie

<http://www.culture.fr/culture/mrt.htm>

- le réseau de la recherche

(rapports des conseils, personnels, moyens, actualité, avis de vacances et de concours, programmes de numérisation, rapports de recherche, etc.)

<http://www.culture.fr/culture/mrt/mrt.htm>

Directeur de la publication : Guillaume Cerruti

Chef de la mission de la recherche

et de la technologie : Jean-Pierre Dalbéra.

Rédaction : Dominique Jourdy, [dominique.jourdy@culture.gouv.fr](mailto:dominique.jourdy@culture.gouv.fr)

Ministère de la Culture et de la Communication

Mission de la recherche et de la technologie

3, rue de Valois, 75042 - Paris Cedex 01.

Tél. : 01 40 15 80 45 - Mél : [mrt@culture.fr](mailto:mrt@culture.fr)

N° de commission paritaire : 0603 B 05120

Conception-réalisation : Sophie Moulay

Imprimeur : Maulde et Renou

ISSN : 0765-5991